

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL est tenue à l'heure et au lieu des sessions, lundi 3 décembre 2012.

Sont présents/es : M. Daniel Turcotte
Mme Manon Olivier
Mme Marie-Claude Lemieux
M. Jean-Guy Isabelle
M. Daniel Roy
Mme Sylvie Laroche

FORMANT QUORUM sous la présidence de Monsieur Régnald Grondin, maire

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Exemption de la lecture du procès-verbal du 5 novembre 2012.
3. Adoption du procès-verbal du 5 novembre 2012.
4. Adoption des dépenses incompressibles pour le mois de décembre 2012.
5. Adoption des comptes à payer.
6. Résolution pour payer les comptes à recevoir avant le 31 décembre 2012.
7. Présentation du Budget pour l'année 2013.
8. Achat de 2000 timbres
9. MDDEP – Lots 192-212 à 192-216.
10. Départ de la directrice générale
11. Signature
12. Taxes municipales impayées
13. Demande d'autorisation de travaux N/R # 2449738
14. Demande de partenariat financier – Jeunesse Emploi
15. Adhésion à Québec Municipal
16. Renouvellement du transport adapté pour l'année 2013.
17. Visite de la Sûreté du Québec
18. Office du tourisme de Lotbinière
19. Remboursement de taxes
20. Renouvellement des partages de voies publiques pour les quads
21. Demande de permis – Autorisation du Conseil (2)
22. Affaires nouvelles : Calendrier municipal
23. Période de questions
24. Levée de la séance.

.....

2012-12-260

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDE DU JOUR

Il est proposé par Manon Olivier et résolu à l'unanimité par les conseillers l'adoption de l'ordre du jour, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

.....

2012-12-261

EXEMPTION DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DU 5 NOVEMBRE 2012.

Il est proposé par Daniel Turcotte et résolu à l'unanimité par les conseillers l'exemption de la lecture du procès-verbal du 5 novembre 2012, par la secrétaire de l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

.....

2012-12-262

ADOPTION DDU PROCÈS-VERBAL DU 5 NOVEMBRE 2012

Il est proposé par Sylvie Laroche et résolu à l'unanimité par les conseillers l'adoption du procès-verbal du 5 novembre 2012, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

.....

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

2012-12-263 ADOPTION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2012

Il est proposé par Daniel Roy et résolu à l'unanimité par les conseillers l'adoption des dépenses incompressibles pour le mois de décembre 2012.

Adoptée à l'unanimité

.....

2012-12-264 COMPTES À PAYER

Il est proposé par Marie-Claude Lemieux et résolu à l'unanimité par les conseillers, l'adoption des comptes à payer, à savoir :

Comptes payés durant le mois de décembre 2012 :

.....	
1200550 – Richard Paquet : Perceuse-tournevis, vaccin	347.42
1200551 – Raynald Saucier : Premier répondant	15.00
1200552 – Municipalité Laurier-Station : Déchets	1 997.21
1200553 – Municipalité Laurier-Station : Recyclage	1 369.18
1200554 – MRC Lotbinière : Quote-parts	8 234.81
1200555 – Receveur Général du Canada : Retenue à la source	1 131.48
1200556 – Menuiserie R. Bédard & Fils : Quincaillerie	741.19
1200557 – Carquet : Connecteur, bride, sledge, huile, filtre, trousse	207.46
1200558 – Canadien Nationa : Passages à niveau	667.24
1200559 – Municipalité de Val-Alain : Petite caisse	122.79
1200560 – Supérieur Propane : Ajustement	13.52
1200561 – FQM : Dicom	10.70
1200562- C.E.R. Turmel : Tubbe, carré, plate, angle	926.79
1200563 – Maxxam Analytiques : Analyse d'eau	275.94
1200564 – Les Entreprises Lévisiennes : Bitume	191.38
1200565 – Municipalité de Joly : Entente inspecteur	1 407.00
1200566 – Placide Martineau inc. : Égout	29.75
1200567 – Praxair : Acétylène, oxygène	42.35
1200568 – Roche Ltée : Honoraires professionnels	12 433.95
1200569 – Roulement Techno inc. : Coupler, hydrau, crimp	71.63
1200570 – Le Réseau Mobilité Plus : Fréquence numérique	215.75
1200571 – Toshiba : Surplus photocopies	155.80
1200572 – Würth Canada : Voirie, neige, manche	390.35
1200573 – Rogers San-fil : Cellulaire pompier	52.22
1200574 – Cinthia Samson : Premier répondant	15.00
1200575 – Philippe Gosselin & Fils : Frais huile, transport	759.25
1200576 – Gilles Savoie, consultant : Honoraires professionnels	2 500.00
1200577 – Jimmy Paquet : Soudure	90.00
1200578 – Laboratoire Environnex : Analyses des eaux usées	197.76
1200579 – Mme Louis Dionne : Remboursement de taxes	280.08
1200581 – MRC de Lotbinière : Livres	99.90
1200582 – Hydro-Québec : Éclairage public	492.26
1200583 – Fonds de l'information sur le territoire : Mutations	9.00
1200584 – Novicom : Batterie	68.93
1200585 – Supérieur Propane : 2e Rang, 1200 de l'Église	163.84
1200586 – Épicerie Le Central : Réception	219.65
1200587 – Fortin Sécurité Médic inc. : Premiers soins – Loisirs	53.81
1200588 – Municipalité de Joly : Entente intermunicipale – Feu	526.00
1200589 – Robitaille Équipement inc. : Shaft, sprocket, bearing	529.75
1200590 – Praxair : Oxygène, acétylène	51.11
1200591 – Protection Incendie : Air pack	39.09
1200592 – Renald Grondin : Réception	242.70
1200594 – Raynald Saucier : Premier répondant	15.00
1200595 – Hydro-Québec : 1245, 2e Rang	0.56
1200596 – BuroPro : Papeterie	209.49
1200597 – Bell Mobilité : Cellulaires	333.79
1200598 – Marius Marcoux & Fils : Fixture et réparation luminaires	813.46
1200599 – Boivin & Gauvin : Botte, gant, chausson	772.63
1200600 – Matthieu Giroux : Premier répondant	15.00

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

1200602 – Roulement Techno : Seall	24.42
1200603 – Toshiba : Surplus photocopies	37.65
1200604 – C.D.E. Val-Alain : 4 cartes	140.00
1200605 – Cinthia Samson : Premier répondant	15.00
1200606 – Les Pneus PR Ltée : Réparation crevaisson	93.46
1200607 – Simon Bourgault : Adapteur, valve	12.36
1200609 – MRC Lotbinière : Support Technique urbanisme, cours d'eau	604.66
1200610 – Pièces d'Auto Carquest : Huile, clignotants	84.64
1200611 – Groupe CCL : Enveloppes	320.40
1200612 – Telus Québec : Municipalité, internet, loisirs, pompiers	416.89
1200613 – Municipalité de Val-Alain : Timbres, bulletin municipal	85.58
1200614 – Supérieur Propane : Propane salle municipale	373.56
1200615 – FQM : Dicom	42.77
1200616 – Placide Martineau inc. : Tapis salle municipale	366.75
1200617 – Philippe Gosselin & Ass. Ltée : Diesel garage municipal	1 303.51
1200618 – Entreprises G.C. Val inc. : Travaux réseau eaux usées 2012	2 081.05
1200619 – Chantal Blier : Entretien ménager	500.00
- Frais de déplacement	510.15
- Salaire	9 957.28

CERTIFICATION DE DISPONIBILITÉ NO. 2012-264

Je, soussignée, certifie par le présent certificat que des crédits budgétaires sont disponibles pour des dépenses totalisant 56 519.10 \$
Que les codes négatifs seront pris dans les surplus de la municipalité.

France Bisson, directrice générale / secrétaire-trésorière

Adoptée à l'unanimité
.....

2012-12-265

RÉSOLUTION POUR PAYER LES COMPTES À RECEVOIR JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2012.

Il est proposé par Daniel Roy et résolu à l'unanimité par les conseillers de payer les comptes à recevoir jusqu'au 31 décembre 2012.

Adoptée à l'unanimité
.....

2012-12-266

PRÉSENTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2013.

Il est proposé par Jean-Guy Isabelle et résolu à l'unanimité par les conseillers que l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2013 sera le 17 décembre 2012.

Adoptée à l'unanimité
.....

2012-12-267

ACHAT DE 2 000 TIMBRES

Considérant qu'il y aura une augmentation de 0.02 \$ pour les timbres à partir du mois de janvier 2013;

Considérant que l'envoi des comptes de taxes se fait le 28 février 2012 et que nous économiserons 0.02 \$ par timbre pour toute l'année;

En conséquence, il est proposé par Daniel Turcotte et résolu à l'unanimité par les conseillers de faire l'acquisition de 2000 timbres au début de l'année 2013 au prix de l'année 2012.

Adoptée à l'unanimité
.....

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

- 2012-12-268** **MDDEP – LOTS 192-212 À 192-216**
Considérant que les lots 192-212 à 192-216 du cadastre de la paroisse de Ste-Emmélie, circonscription de Lotbinière appartiennent au Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs;
- Considérant qu'il y a des branches d'arbres tombées dans le fossé, occasionnant une accumulation d'eau très élevée;
- En conséquence, il est proposé par Marie-Claude Lemieux et résolu à l'unanimité par les conseillers de faire une demande au MDDEP pour qu'il nettoie leurs terrains dont les branches occasionnent des débordements.
- Adoptée à l'unanimité
.....
- 2012-12-269** **DÉPART DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**
Considérant que Mme France Bisson, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité a fait parvenir une lettre par courrier à chacun des membres du Conseil municipal, pour annoncer son départ le 31 décembre 2012.
- En conséquence, il est proposé par Jean-Guy Isabelle et résolu à l'unanimité par les conseillers d'accepter le départ de Mme France Bisson, directrice générale et secrétaire-trésorière le 31 décembre prochain
- Adoptée à l'unanimité
.....
- 2012-12-270** **SIGNATURE**
Considérant que Mme France Bisson, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité quittera son poste le 31 décembre 2012;
- Considérant que Mme Caroline Fortin, directrice adjointe remplacera Mme Bisson comme directrice générale et secrétaire-trésorière à partir du 1er janvier 2013;
- En conséquence, il est proposé par Jean-Guy Isabelle et résolu à l'unanimité par les conseillers que Mme Caroline Fortin soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents nécessaires à sa fonction en vigueur le 1er janvier 2013.
- Adoptée à l'unanimité
.....
- 2012-12-271** **TAXES MUNICIPALES IMPAYÉES**
Il est proposé par Daniel Roy et résolu à l'unanimité par les conseillers de faire parvenir un avis à tous les citoyens qui ont un retard envers la municipalité.
- Adoptée à l'unanimité
.....
- 2012-12-272** **DEMANDE DE LOCATION DE LA SALLE SANS FRAIS POUR LA SOIRÉE DES ENTREPRISES LE 8 DÉCEMBRE 2012**
Considérant que la Corporation de Développement Économique de Val-Alain demande à la municipalité la location sans frais de la salle municipale lors de la soirée des Entreprises le 8 décembre 2012.
- En conséquence, il est proposé par Sylvie Laroche et résolu à l'unanimité par les conseillers d'accepter la demande de la CDE Val-Alain pour la soirée du 8 décembre 2012.
- Adoptée à l'unanimité
.....

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

2012-12-273 **DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX N/R # 2449738**
Considérant que Télus demande à la municipalité l'autorisation pour des travaux sur la rue de l'Église pour le remplacement de câble brisé;

Considérant qu'un camion sur la bordure de la route entravera la circulation.

En conséquence, il est proposé par Daniel Turcotte et résolu à l'unanimité par les conseillers d'autoriser Télus pour effectuer les travaux.

Adoptée à l'unanimité
.....

2012-12-274 **ADHÉSION À QUÉBEC MUNICIPAL**
Il est proposé par Daniel Turcotte et résolu à l'unanimité par les conseillers d'adhérer à Québec Municipal au coût de 91,98 \$ pour l'année 2013.

Adoptée à l'unanimité
.....

2012-12-275 **RENOUVELLEMENT DU TRANSPORT ADAPTÉ POUR L'ANNÉE 2013.**
Considérant que Le service de Transport Adapté demande à la municipalité pour renouveler notre adhésion en 2013;

Considérant que ce service s'adresse aux personnes handicapées qui répondent à certains critères qui ont été fixés par le Ministère des transports du Québec;

Considérant que la loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale stipule, à l'article 67, que les municipalités ont l'obligation d'offrir un service de transport en commun pour les personnes handicapées résidant sur notre territoire;

Considérant que le conseil d'administration du Service de transport adapté (Lobicar) de Lotbinière a fixé la quote-part municipale à 1,92 \$ par habitant pour 2013;

En conséquence, il est proposé par Daniel Roy et résolu à l'unanimité par les conseillers :

- Que la municipalité accepte qu'il y ait du transport adapté sur son territoire;
- Que la municipalité de Sainte-Croix village soit nommée mandataire pour l'ensemble des municipalités;
- Que le service de transport adapté (Lobicar) de Lotbinière soit délégué pour administrer le service;
- Que nous renouvelons l'entente précisant les modalités de la gestion du transport adapté;
- Que la municipalité accepte de payer sa quote-part de 1,92 \$ par habitant pour 2013.

Adoptée à l'unanimité
.....

2012-12-276 **RENOUVELLEMENT DE NOTRE PARTENARIAT PROMOTIONNEL TOURISTIQUE**
Considérant que l'Office de tourisme de Lotbinière (OTL) travaille activement à développer et promouvoir le tourisme dans la MRC de Lotbinière;

Considérant que la carte touristique est largement diffusée en Chaudière-Appalaches et sur le territoire des MRC avoisinantes. Elle représente l'ensemble des entreprises touristiques participantes, les événements, les attraits et les différents circuits pouvant accueillir chaleureusement et divertir nos visiteurs;

En conséquence, il est proposé par Marie-Claude Lemieux et résolu à l'unanimité par les conseillers de prendre le forfait « Partenaire de base » au coût de 150. \$

Adoptée à l'unanimité
.....

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

2012-12-277 **REMBOURSEMENT DE TAXES – MME LOUISE DIONNE**

Considérant que Mme Dionne a réuni ses deux terrains ensemble;

Considérant qu'elle payait des taxes sur les rebuts (130.\$), sur l'emprunt de l'égout desservi (281.56 \$) et sur l'opération d'un terrain desservi (148,61 \$)

Considérant que la date effective pour le remboursement est le 1er juillet 2012;

En conséquence, il est proposé par Manon Olivier et résolu à l'unanimité par les conseillers de rembourser les taxes à la date effective, à savoir :

Rebuts : 65 \$ - Emprunt égout desservi 140,78 \$ - Opération Égout desservi 74,30\$ pour un total de 280,08 \$

Adoptée à l'unanimité

.....

2012-12-278 **DEMANDE DE RENOUELEMENT DES PARTAGES DE VOIES PUBLIQUES POUR LES QUADS DANS LA MUNICIPALITÉ DE VAL-ALAIN POUR L'ANNÉE 2012-2013**

Considérant que le Club Sport «4» de l'Érable inc. demande à la municipalité le renouvellement de partages de voies publiques pour les quads dans la municipalité de Val-Alain pour l'année 2012-2013, à savoir :

Sentier 3 saisons – Printemps, Été et Automne

- Route Seigneuriale : de l'entrée du Camping Lac Georges à la limite de la municipalité de Villeroy **200 mètres**

Sentier 4 saisons

- Rang 5 ouest : de notre
- e accès au viaduc 261 jusqu'à la rue Henri **700 mètres**
- Rue Henri : sur toute sa longueur **500 mètres**

Sentier hivernal

- Rang 5 : du Chemin Vigneault jusqu'au Domaine Le Vagabond est utilisé seulement lors des dégels de la rivière Henri **6,1 km**

En conséquence, il est proposé par Sylvie Laroche et résolu à l'unanimité par les conseillers d'accepter le renouvellement de partage de voies publiques pour les quads dans la municipalité de Val-Alain pour l'année 2012-2013

Adoptée à l'unanimité

.....

2012-12-279 **CONSTRUCTION ABRI FORESTIER SANS AUTORISATION LOT 192-9-P ET 192-10-P**

Considérant que nous avons reçu une plainte à la municipalité concernant la construction d'un abri forestier 16 x 20 pieds;

Considérant que suite à une rencontre avec la personne concernée, le bâtiment agricole est trop grand selon les normes de la CPTAQ, (20 mètres carrés) soit 14 par 16 pieds;

Considérant que nous vous avisons que si la CPTAQ venait à vérifier les constructions sur les terres agricoles, un avis de non-conformité pourrait être émis et le propriétaire devra prouver sa bonne foi lorsque l'abri forestier a été construit.

En conséquence, il est proposé par Marie-Claude Lemieux et résolu à l'unanimité par les conseillers que la construction d'un abri forestier sans autorisation, soit accepté par la municipalité

Adoptée à l'unanimité

.....

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

2012-12-280 **CONSTRUCTION D'UNE CABANE À SUCRE SUR LE LOT 192-36-P SANS AUTORISATION**

Considérant que nous avons reçu une plainte à la municipalité concernant la construction d'une cabane à sucre sans autorisation dans les années 1990,

Considérant que présentement la construction ne respecte pas les normes de construction de la CPTAQ, la partie de la salle à manger est trop grande en comparaison de la partie cabane;

Considérant que la municipalité ne fera pas modifier cette construction, mais si la CPTAQ fait une révision des constructions sur les terres agricoles, vous serez peut-être rencontré et eux vous diront ce qu'il faut modifier pour vous conformer et cela peut aller jusqu'à la démolition.

En conséquence, il est proposé par Marie Claude Lemieux et résolu à l'unanimité par les conseillers que la municipalité accepte présentement la construction, mais une déclaration devrait être demandée pour permettre de se conformer aux droits acquis au niveau de la CPTAQ

Adoptée à l'unanimité

.....

2012-12-281 **CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES POUR LA PROCHAINE ANNÉE – CORRECTION**

Considérant que nous avons omis de tenir compte du fait que l'année 2013 est une année d'élection générale dans toutes les municipalités du Québec (le jour du scrutin est prévu pour le dimanche, 3 novembre 2013);

Considérant qu'il n'est pas possible pour le conseil de siéger à compter de 16h30 le 30e jour précédent celui du scrutin (soit, à compte du 4 octobre 2013, 16h30, et ce, jusqu'à ce que la majorité des candidats élus à un poste de conseiller ouvert aux candidatures aura prêté serment, sauf si, pendant cette période, survient un cas de force majeure nécessitant l'intervention du conseil.

En conséquence, il est proposé par Daniel Turcotte et résolu à l'unanimité par les conseillers de fixer la séance ordinaire du conseil pour le mois d'octobre 2013, **mardi le 1er octobre 2013** (au lieu du 7 octobre)

Adoptée à l'unanimité

.....

2012-12-282 **ACHAT D'ACIER POUR FAIRE UNE BOITE**

Il est proposé par Jean-Guy Isabelle et résolu à l'unanimité par les conseillers de faire l'achat d'acier pour faire une boîte qui servira lors des travaux de pavage.

Adoptée à l'unanimité

.....

2012-12-283 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Manon Olivier et résolu à l'unanimité par les conseillers que monsieur le maire lève la séance à 20h12.

Adoptée à l'unanimité

.....

Rénald Grondin, maire

France Bisson, dir.gén. / sec. très.

Je, Rénald Grondin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 141 (2) du Code municipal.